

de rafistolier des mesures contemporaines de Champlain, de débarbouiller des cabanons en bois, non-seulement vous n'aurez pas le droit de vous plaindre, si l'on ne vous donne que des rues macadamisées avec des matériaux de démolition, mais vous devrez vous considérer comme trop bien traités, si l'on vous donne des voies de communication préférables à celles de la bourgade de Stadaconé.

## VII.

Ainsi, sur les principales branches de l'administration, j'ai prouvé que le conseil faisait aussi bien que feraient des commissaires, peut-être mieux. Prenons, maintenant, une vue d'ensemble de cette administration. Voyons si le conseil administre sagement nos finances, si ses employés préposés à la perception des taxes et à leur emploi sont, par les connaissances et l'expérience, à la hauteur de leur position, s'ils font consciencieusement leur devoir.

Qui voyons-nous à la tête du comité des finances ? L'échevin Hossack, un homme qu'aucun commissaire nommé par le gouvernement ne pourrait surpasser pour la connaissance des affaires et l'intégrité. Quel est le principal officier chargé de la gestion des finances de la Corporation ? M. Dorion, l'un des hommes qui connaissent le mieux nos affaires municipales. Sa compétence est si bien reconnue, què si le gouvernement nommait des commissaires, ceux-ci ne pourraient se dispenser de le garder pour trésorier.

A côté de lui, pour surveiller et diriger tous les travaux faits sous le contrôle du conseil, nous trouvons M. Baillargé, l'un des ingénieurs les plus instruits du pays, un homme qui, dans sa profession, n'a peut-être d'égal parmi les Canadiens-français, que M. Trudeau ; un des hommes enfin, les plus laborieux et les plus appliqués que nous ayions.

J'admettrai, si l'on veut, que tous les employés préposés aux mêmes services que les deux que je viens de nommer, n'ont pas leur valeur intellectuelle. Mais on admettra aussi, que leurs emplois